

PIÈCE JOINTE C à la lettre AN 12/44.6-07/68

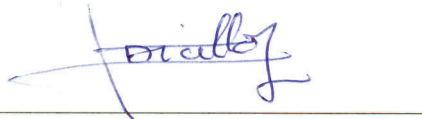
**NOTIFICATION DE CONFORMITÉ OU DE DIFFÉRENCES
PAR RAPPORT AUX DISPOSITIONS LINGUISTIQUES FIGURANT
DANS LES ANNEXES 1, 6, 10 ET 11**

(Voir le Tableau 1, au § 3 de la Pièce jointe B)

Monsieur le Secrétaire général
Organisation de l'aviation civile internationale
999, rue University
Montréal (Québec)
Canada H3C 5H7

1. À la date du 05 Mars 2008, il n'existera aucune différence entre les règlements ou usages du Mali et les dispositions linguistiques indiquées dans le Tableau 1, au § 3 de la Pièce jointe B.

Signature



Date

29 / 03 / 2008

— FIN —